

Chers ami(e)s de Novissen,

Le Tribunal Administratif d'Amiens a donc décidé d'annuler les décisions de la Préfecture et nous considérons cela comme un véritable déni de justice.

Nous ne baissons pas les bras pour autant et n'avons pas l'intention d'en rester là !

Nous sommes allés manifester notre colère directement dans la cour du tribunal administratif d'Amiens et le Courrier Picard ainsi que FR3 ont bien relayé notre action :

4

RÉGION

FERME DES MILLE VACHES

Les opposants ruminent leur colère

AMIENS Les militants de Novissen digèrent mal la décision du tribunal en faveur de l'exploitant.



« On ne se laissera pas bâillonner ! », grièvement les opposants à la ferme des 1 000 vaches, devant le tribunal administratif d'Amiens. (Photo F. HASLIN)

On ne se laissera pas bâillonner ! » Tel est le message repris en chœur ce vendredi matin par une trentaine d'opposants à la ferme des 1 000 vaches, réunis devant le tribunal administratif d'Amiens pour protester contre le jugement rendu la veille, en faveur de la société exploitante de cette ferme installée à Drucat, près d'Abbeville (Somme). La juridiction ordonne en effet l'annulation de l'amende de 7 800 euros prononcée par le préfet de la Somme contre le promoteur, la SCEA Côte de la Justice, qui ne s'était pas conformé à une mise en demeure de ramener son cheptel à 500 têtes (contre 862 aujourd'hui), conformément à un arrêté d'autorisation datant de 2013.

Le tribunal administratif a estimé au contraire que l'exploitant, qui n'avait pas reçu de réponse à sa demande d'extension dans les deux mois suivant le dépôt de cette requête, bénéficiait d'une « décision implicite d'acceptation ».

« C'est une grosse entourloupe », dénonce Francis Chastagner, président de l'association Novissen, qui lutte depuis des années contre l'implantation de cette ferme usine. Selon lui, l'infraction est démontrée, puisque le promoteur n'aurait pas attendu le délai de deux mois pour agrandir son cheptel. « Comment les juges ne peuvent-ils pas relever cette infraction ? C'est tout bonnement incroyable ! », s'indigne Francis Chastagner. Les opposants à la ferme des 1 000

vaches devraient prochainement rencontrer le préfet de la Somme afin que l'État fasse appel de cette décision.

Parmi les manifestants présents ce vendredi à Amiens, Laurent Parsis, maire de Drucat, manifestait également son amertume. « C'est un mélange de colère et de surprise. Nous avons apporté suffisamment d'éléments factuels, or, on a l'impression que tout est organisé pour que les faits soient ignorés. »

Interrogé par l'AFP, l'avocat de la SCEA, M. Pierre-Etienne Bodard, se félicite au contraire de cette décision. « C'est une victoire importante pour l'exploitation, la confirmation de ce que nous disons depuis deux ans, alors que tout le monde nous riait au nez. » ■ **FRANCE JULIEN**

Nous allons bien évidemment faire appel de ce jugement et nous lançons une lettre ouverte à Emmanuel Macron et Nicolas Hulot pour qu'ils soutiennent la préfecture et appuient notre recours

COPIE DE LA LETTRE OUVERTE

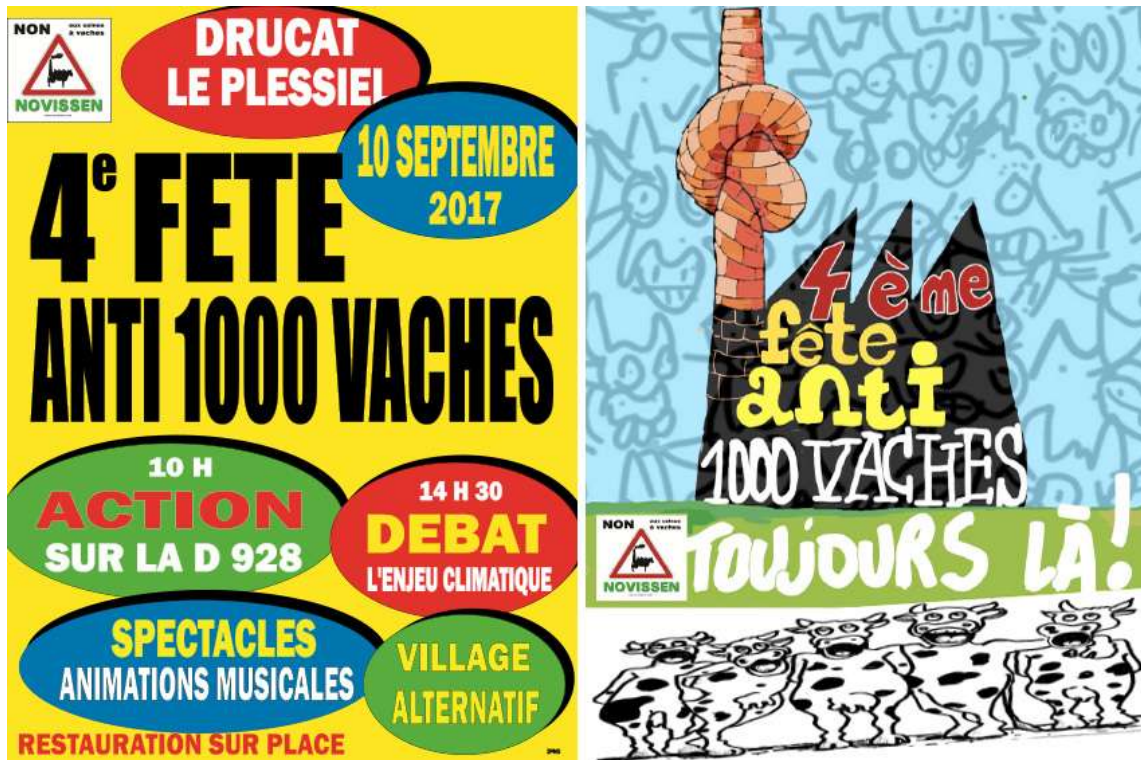
Pour terminer, rappelons qu'une enquête publique est ouverte concernant le Parc Naturel Régional Baie de Somme

<http://www.pnr-baiedesommepicardiemaritime.fr/>

Il est important de participer à cette enquête en dénonçant l'usine des 1000 vaches qui n'obéit pas à la Charte du Parc qui recommande l'élevage en pâture !

N'hésitez pas à participer !

Enfin retenez bien la date du 10 septembre pour notre 4^e Fête Anti-1000 vaches qui sera mémorable ! Qu'on se le dise !



La lutte continue, nous ne lâchons rien !

A très bientôt !

Le CA de Novissen